

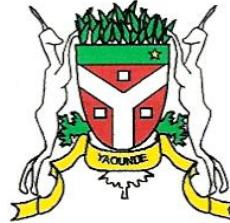
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE 2**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PLACEE AUPRES DE LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 2**

FINANCEMENT : BIP/MINAS

**DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2025 DU 26 AOUT 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE
CENTRE DES ENFANTS EN DETRESSE DE YAOUNDE II (CAED)**

EXERCICE : 2025

LIGNE : 24 413

MONTANT PREVISIONNEL : 10 000 000FCFA TTC

DELAI DE LIVRAISON : 45 jours

AOUT 2025

TABLE DES MATIERES

PIECE N°01 : AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION

PIECE N°02: LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

PIECE N°03 :REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

PIECE N°04: SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PIECE N°05: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N°06 : CADRE DU DETAILS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

PIECE N°07: PROJET DE LETTRE -COMMANDE

PIECE N°08 : MODELES

PIECE N°09 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2025

PIECE N°01 : L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION

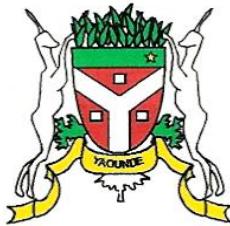
REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001 /AC/CAYII/CIPM/SMP/2025 DU 26 AOUT 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE CENTRE DES ENFANTS EN DETRESSE DE YAOUNDE II

FINANCEMENT : FONDS PROPRES/CAY2 – EXERCICE 2025

LIGNE :

1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, Maître d'Ouvrage lance un Avis de Consultation pour l'acquisition des équipements électroménagers pour le Centre des Enfants en Détresse de Yaoundé II.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation comprennent la fourniture des équipements électroménagers au Centre des Enfants en Détresse de Yaoundé II tels que définis dans les spécifications techniques.

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Demande de Cotation est de Quarante-cinq (45) jours.

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations sont réalisées en un lot unique

5. COÛT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **dix millions (10 000 000) de francs CFA TT**

6. ORIGINE ET PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises installées au Cameroun

7. FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget d'investissement Public de l'Etat de l'exercice budgétaire 2025

8. MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement en **ligne**

9. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables Service des marchés publics de la Mairie de Yaoundé 2, porte 203, BP 17522 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

10. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

La version physique de la demande de cotation peut être obtenue au Service des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 2, **porte 203** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **40 000 (quarante mille)** Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Mairie de Yaoundé 2.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

11. REMISE DES OFFRES

L'Offre devra être rédigée en français ou en anglais

Elle devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO- LEPS officiel au plus tard le **24 Septembre 2025** aux adresses **<http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>** à **13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

12. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de **rejet**, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, timbrée à **2000 FCFA** établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO. Le montant de la caution de soumission est fixé à **Deux cent mille (200 000) francs CFA** et valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres. **ladite caution devra être Accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur.**

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. RECEVABILITE DES OFFRES

Sans objet

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 24 Septembre 2025 à 14 heures 00 heure locale** par la Commission de Passation des Marchés placée auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2 dans la **salle des réunions de la Mairie de Yaoundé 2 sis à TSINGA, Avenue Jean Paul II**

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard **une (01) heure** après celle limite de réception des Offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. CRITERES D'EVALUATION

15.1 Critères éliminatoires

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. (**Excepté la Caution de Soumission**);

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. (Excepté la Caution de Soumission);
- b. Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c. Fausses déclarations ; substitution ou falsification des pièces administratives ;
- d. Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture.
- e. Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- f. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques.

16. ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre- commande au soumissionnaire dont l'offre sera entièrement conforme aux exigences administratives, aux prescriptions du descriptif technique et est la moins disante.

17. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les Soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés publics de la Mairie de Yaoundé 2, Porte 203, BP : 17522, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile à la présente Demande de Cotation.

NB. : Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le numéro vert de la CONAC au 1517.

Yaoundé, 26 AOÛT 2025

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ JDM
- ✓ Président CIPM
- ✓ SMP-CAYII
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives.



LE MAITRE D'OUVRAGE
Maire de Yaoundé II

annick Martial AYISSI ELOUNDOU

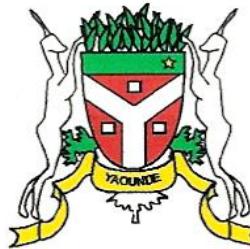
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DE MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROUN

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

*Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm*

LISTING NOTICE N°001/LN/CAY2/CIPM/SMP/2024 OF AUGUST 26, 2025 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE ACQUISITION OF HOUSEHOLD APPLIANCES FOR THE CENTER FOR CHILDREN IN DIFFICULTY OF YAOUNDE II COUNCIL.

FUNDING: PIB/MINAS – FISCAL YEAR 2025

1. SUBJECT OF THE REQUEST FOR QUOTATION

As part of the execution of the Public Investment Budget for the 2025 financial year, the Mayor of the Yaoundé 2 Council, Project Owner is launching a Quotation Notice 2 for the acquisition of household appliances for the centre for children in difficulty of Yaoundé II council.

2. CONSTANTY OF BENEFITS

The services covered by the Quotation include the acquisition of household appliances for the centre for children in difficulty of Yaoundé II council.

3. EXECUTION DEADLINE

The maximum period provided by the Project Owner for the delivery of the supplies covered by this Request for Quotation is **Forty-five (45) Days**.

4. ALLOTMENT

The services are carried out in a single batch.

5. ESTIMATED COST

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **ten million (10 000 000) FCFA francs including tax.**

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this Request for Quotation is open to companies established in Cameroon.

7. FINANCING

The services covered by this Request for Quotation are financed by the Public Investment Budget of state for the 2025 budget year

8. Bidding method

The mode of submission selected for this consultation is exclusively **on line**

9. CONSULTATION OF THE QUOTATION REQUEST FILE

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the services of the Public Contracts of Yaoundé 2 Council door 203. Number, P.O. Box 17522 as soon as this notice is published. It may equally be consulted **online on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.mar-chespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>** on the ARMP website (www.armp.cm) or on any other electronic communication means indicated by the Project Owner (to be specified).

10. ACQUISITION OF TENDER FILE

The Quotation File can be withdrawn from the **Public Procurement Department of Yaoundé 2 Council located at TSINGA, Street Road Jean Paul II, Door 203** against presentation of a non-refundable payment receipt of **40,000 (fifty thousand) FCFA** payable to the **Municipal Revenue of Yaoundé 2 Council** .

11. SUBMISSION OF TENDERS

Each bid shall be drafted in English or French

The bid must be submitted by the bidder on the COLEPS platform to the adress **<http://www.mar-chespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>** latest on **september 24, 2025** at **1. PM**. A back-up copy of the tender recorded on a USB key or CD/DVD must be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "back-up copy", in addition to the above-mentioned indication, within the deadline set.

File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tenderer's offer are the following:

- 5 MB for the Administrative file;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer. The

following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

The applicant shall make sure that he uses compressing software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

12. PROVISIONAL BOND

Under penalty of rejection, each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond stamped at **2000 FCFA** established by a first-rate financial institution approved by the Ministry in charge of finance and the list of which appears in document 14 of the DAO. The amount of bid bond is fixed at **two hundred thousand (200 000) francs CFA** and valid for one hundred and twenty (120) days from the deadline for submission of tenders. **To be admissible, the bid bond must be accompanied by the deposit receipt issued by the deposit and consignment fund bearing the handwritten mention of issuing establishment.**

The bid bond presented by a tenderer at the bid opening session shall not be accepted.

13. ADMISSIBILITY OF OFFERS

Under penalty of rejection, the documents of the Administrative File required must be produced in originals or in copies certified true by the issuing department or competent Administrative Authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations for the Listing Application. They must date from less than **three (03) months** or have been established after the date of publication of the Request for Quotation. Any incomplete Offer in accordance with the requirements of the Request for Quotation File will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-rate establishment approved by the Ministry in charge of Finance or the non-compliance with the models of the documents in the Quotation Request File, will result in the pure and simple rejection of the Offer. Without any recourse.

14. BID OPENING

The opening of the folds will be done in one time. And will take place on **september 24, 2025** at **2:00 p.m. o'clock local time** by the Internal Procurement Commission placed with the Yaoundé 2 Council in the meeting room of the Yaoundé 2 Council located at TSINGA, Street Road Jean Paul II

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice. The opening of the counting session must take place no later than **one (01) hour** after the deadline for receipt of Tenders set in the Call for Tenders File.

15. EVALUATION CRITERIA

15.1 ELIMINATORY CRITERIA

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be met in order to be admitted to the evaluation according to the essential criteria. They should not be graded. Failure to comply with these criteria will result in the rejection of the tenderer's offer.

These include:

- a. Incomplete administrative file for absence or non-compliance of one of the required documents beyond the 48-hour period. Apart from the Bid Deposit, the said document in its original version is deposited against discharge at the Secretariat of the Internal Procurement Commission;

- b. Absence or non-compliance of the bid bond;
- c. False declarations; substitution or falsification of administrative documents;
- d. Non-compliance with the major technical specifications of the supply (to be listed),
- e. Omission in the offer of a quantified unit price;
- f. Absence of prospectus accompanied by the technical data sheets .

16. AWARD

The Project owner will award the order letter to the bidder whose offer fully complies with administrative requirements, the requirements of technical description and is the lowest bidder

17. VALIDITY OF OFFERS

Bidders remain committed to their Bid for ninety (90) days from the deadline set for the submission of Bids.

18. COMPLEMENTARY INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from service of public contracts of Yaoundé 2 council door 203, P.O Box : 17522, or online on the COLEPS platform via <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic communication means indicated by the Project Owner.

19. ADDENDUM OF TENDER FILE

The Project Owner reserves the right, if necessary, to make any other useful subsequent modification to this call for tenders.

Nb.: for any attempt at corruption or acts of bad practice, please call the CONAC toll-free number at 1517.

Yaounde, on 26 AOÛT 2025

Amplifications:

MINMAP

ARMP

Client

CIPM President

Display

Chrono/archives.

THE PROJECT OWNER
MAYOR OF YAOUNDE II



Annick Martial AYISSI ELOUNDOU

PIECE N°2 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

I. LE DOSSIER DE CONSULTATION.

ARTICLE 1 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit la fourniture faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe Les procédures de la Cotation et stipule les conditions de cette Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents suivants :
- a) L'Avis de Consultation ;
 - b) La Lettre d'invitation à soumissionner ;
 - c) Le Règlement de la Demande de cotation ;
 - d) La Description technique des fournitures ;
 - e) Le Bordereau des prix unitaires ;
 - f) Le Détail quantitatif et estimatif ;
 - g) Le Projet de lettre-commande.
 - h) Les Modèles.
- i) Listes des établissement bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des Cautions de Soumission dans le cadre des Marchés Publics pour l'exercice budgétaire 2024

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et Spécifications contenus dans le Dossier de demande de Consultation.

II. PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en français et ou en anglais.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE.

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un seul (01) volume

Pièces Administratives :

- Une Déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à **2000FCFA** (suivant le modèle joint)
- Une Attestation de non faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège de la soumissionnaire timbrée à **1500 FCFA** ;
- Une Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Une Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des finances datant de moins de trois (03) mois ;
- Une Attestation de non exclusion des Marchés Publics datant de moins de trois mois ;
- Un Certificat de Conformité Fiscale timbré à **1500 Fcfa** datant de moins de trois (03) mois ;
- Une Attestation d'immatriculation en cours de validité ;

- Une quittance d'achat de la présente Demande de Cotation d'un montant de quarante **mille (40 000) FCFA**
- Une Caution de Soumission d'un montant de **deux cent mille (200.000) FCFA avec reçu CDEC**
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce,
- Une copie du plan de localisation signée sur l'honneur timbrée à 2000 fcfa ;
- La déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un Marché pour les trois (03) dernières années et non présence dans le répertoire annuelle des entreprises défaillantes du Ministère des Marchés Publics

Offre technique :

- Une lettre de soumission de la proposition technique timbrée à **2000 FCFA**.
- Les références du soumissionnaire accompagné des justificatifs ; (liste des marchés réalisés par le soumissionnaire au cours des trois dernières années dernières années).

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- Copies des première, deuxième et dernière page du contrat ;
- PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;
- Les Prospectus accompagnés des fiches techniques ;
- Le projet de Lettre- commande, paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page ;
- Les spécifications techniques des fournitures paraphées à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page le cas échéant.
- La capacité financière d'un montant **trois (3) millions** de FCFA ou le justificatif du chiffre d'affaires (DSF ou bilan) le cas échéant
- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années

NB : la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

Offre financière

- La Soumission sur papier timbrée à 2000 FCFA, signée cachetée et datée ;
- Le Bordereau des prix unitaires complété et paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ;
- Le Devis quantitatif et estimatif complété et paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ;
- Le Sous Détail des Prix complété et paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page ;
- L'Offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

ARTICLE 4 : L'OFFRE

4.1 Le Soumissionnaire précisera dans son offre les caractéristiques des fournitures, le lieu de la livraison et la nature des prix :

- ✓ Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ; Et
- ✓ Toutes Taxes Comprises (TTC).

4.2 Le Fournisseur complètera le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Descriptif et Quantitatif fournis dans le Dossier de Consultation, en y indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix

unitaires, le prix total pour chaque désignation et les délais dans lesquels il se propose de livrer en exécution de la Lettre - Commande.

Les prix sont établis Toutes Taxes Comprises (TTC) et exprimés en francs CFA ;

Les prix du Bordereau Des Prix Unitaires doivent être exprimés en chiffres et en lettres ;

Les prix en lettres du Bordereau Des Prix Unitaires primeront sur les prix en chiffres ;

4. 3 Le Soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

ARTICLE 5 : MONNAIE DE L'OFFRE :

Les prix seront libellés en FRANC CFA.

Les règles fiscales applicables à la Lettre- Commande sont celles du Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les Soumissionnaires restent engagés par leur Offre pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.

III. DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 : MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement en **ligne**

ARTICLE 8 : PREPARATION ET DEPOT DES COTATIONS

les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant la cotation du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mégas Octet pour la Cotation Administrative ;
- 15 Mégas Octet pour la Cotation Technique ;
- 5 Mégas Octet pour la Cotation Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de la demande de cotation dans les délais impartis.

ARTICLE 9 : DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme CO- LEPS officiel au plus tard le **24 septembre 2025** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> à 13 heures.

IV. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d’Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou leurs représentants dument mandatés ayant une parfaite connaissance de l’Offre, qui aura lieu le **24 septembre 2025 à 14heures 00 précise Heure locale**.

9.2 La Commission Interne De Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d’ouverture des plis

ARTICLE 11 : EVALUATION ET COMPARAISON DES COTATIONS

La Commission de Passation des Marchés procédera à l’évaluation des cotations dans l’ordre suivant :

11.1 -Critères éliminatoires

- a. Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l’une des pièces exigées au-delà du délai de 48 heures. (Excepté la caution de soumission)
- b. Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c. Fausses déclarations ; substitution ou falsification des pièces administratives ;
- d. Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister),
- e. Omission dans l’offre d’un prix unitaire quantifié ;
- f. Absence de prospectus accompagné des fiches techniques

ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE LETTRE COMMANDE.

Le Maître d’Ouvrage attribuera la lettre- commande au soumissionnaire dont l’offre sera entièrement conforme aux exigences administratives, aux prescriptions du descriptif technique et est la moins disante.

ARTICLE 12 : COMMUNIQUE DE L’ATTRIBUTION DE LA LETTRE- COMMANDE.

Le Maître d’Ouvrage décidera de l’attribution et publiera le résultat de la Lettre- Commande dans le Journal des Marchés par voie de presse et /ou par voie d’affichage en communiquant :

- Le Nom de l’attributaire. (dont l’Offre aura été reconnue conforme pour l’essentiel au Dossier de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la Lettre- Commande de façon satisfaisante et dont l’Offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.)
- L’Objet de la Cotation.
- Le Montant de la Lettre –Commande.
- Le Délai de livraison

ARTICLE 13 : SIGNATURE DE LA LETTRE – COMMANDE.

Dans les **quinze (15) jours** suivant l’attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d’Ouvrage et notifiée au cocontractant qui se chargera de l’enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 : CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES.

Le Président et les Membres de la Commission ainsi que les Entrepreneurs doivent observer en tout temps, les règles d’éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s’interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’une lettre commande, et
 - (b) est coupable de „corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms de sociétés différentes et/ou sur de numéros D’enregistrements différents.
 - (c) cèse livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d’ouvrage.
- “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l’offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d’une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d’ouvrage des avantages de cette dernière.

NB : « Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 6 73 205 755 / 699 370 748 »

PIECE N°4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	SPECIFICATIONS (à renseigner par le soumissionnaire)
1	MICRO ONDES SEVERIN 28L 900W OU EQUIVALENT	
2	CUISINIERE LIBERTY 90x90 EN INOX, 0.6 FOYERS A GAZ NOIR OU EQUIVALENT	
3	REFRIGERATEUR AUCMA 385 LITRES SHOW CASE POWER OU EQUIVALENT	
4	CONGELATEUR AUCMA 611 L,220-240V OU EQUIVALENT	
5	FER A REPASSER PHILLIPS 1700-2000W, 220-240V OU EQUIVALENT	
6	MACHINE A LAVER GEEPAS 12 KG MANUELLE OU EQUIVALENT	
7	MIXEUR MOULINEX 500W/220-240V/50-60 HZ OU EQUIVALENT	
8	CENTRIFUGEUSE ELECTRIQUE	
9	VENTILATEUR TEFAL SUR PIED 40 CM AVEC TELECOMMANDE OU EQUIVALENT	

PIECE N°5 :
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

REFERENCES MERCURIALES	DESIGNATION	U	P.U. en chiffre	P. en lettre
	MICRO ONDES SEVERIN28L 900W OU EQUIVALENT	U		
	CUISINIÈRE LIBERTY 90x90 EN INOX, 0.6 FOYERS A GAZ NOIR OU EQUIVALENT	U		
	REFRIGERATEUR AUCMA 385 LITRES SHOW CASE POWER OU EQUIVALENT	U		
	CONGELATEUR AUCMA 611 L,220-240V OU EQUIVALENT	U		
	FER A REPASSER PHILLIPS 1700-2000W, 220-240V OU EQUIVALENT	U		
	MACHINE A LAVER GEEPAS 12 KG MANUELLE OU EQUIVALENT	U		
	MIXEUR MOULINEX500W/220-240V/50-60 HZ OU EQUIVALENT	U		
	CENTRIFUGEUSE ELECTRIQUE	U		
	VENTILATEUR TEFAL SUR PIED 40 CM AVEC TELECOMMANDE OU EQUIVALENT	U		

PIECE N° 6

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

REFERENCES MERCURIALES	DESIGNATION	U	QTE	P.U.	P. TOTAL H.T.
	MICRO ONDES SEVERIN28L 900W OU EQUIVALENT	U	5		
	CUISINIÈRE LIBERTY 90x90 EN INOX, 0,6 FOYERS A GAZ NOIR OU EQUIVALENT	U	3		
	REFRIGERATEUR AUCMA 385 LITRES SHOW CASE POWER OU EQUIVALENT	U	2		
	CONGELATEUR AUCMA 611 L,220-240V OU EQUIVALENT	U	3		
	FER A REPASSER PHILLIPS 1700-2000W, 220-240V OU EQUIVALENT	U	7		
	MACHINE A LAVER GEEPAS 12 KG MANUELLE OU EQUIVALENT	U	4		
	MIXEUR MOULINEX500W/220-240V/50-60 HZ OU EQUIVALENT	U	10		
	CENTRIFUGEUSE ELECTRIQUE	U	4		
	VENTILATEUR TEFAL SUR PIED 40 CM AVEC TELECOMMANDE OU EQUIVALENT	U	12		
TOTAL H.T.					
TVA (19,25%)					
TOTAL TTC					
IR (%)					
NAP					

Arrêté le présent devis à la somme de :Toutes taxes comprises.

PIECE N°7 : PROJET DE LETTRE - COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

**LETTER COMMAND N°...../LC/CAY2/CIPM/SMP du...../2025 PASSEE APRES DEMANDE DE
COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001/DC/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU..... POUR
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE CENTRE DES ENFANTS EN
DETRESSE DE YAOUNDE II**

TITULAIRE :

ADRESSE :

RC :

Contribuable

Compte bancaire :

B.P :

TEL. :

OBJET :

Montant de la Lettre-commande en FCFA :

HTVA	
TVA (19,25%)	
IR	
Net à mandater	
TTC	

DELAI :

FINANCEMENT :

LIGNE BUDGÉTAIRE :

SOUSCRIT LE :

SIGNE LE :

NOTIFIE LE :

ENREGISTRE LE :

Entre

L'Etat du Cameroun, représenté par le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, dénommée ci-après
« LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'une part,

Et

La société _____
B.P : _____, Tél. : _____
N° RC : _____ à _____
N° Contribuable : _____

COMPTE BANCAIRE N° :

Représentée par _____, son Directeur Général, dénommé ci-après
« LE FOURNISSEUR »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	28
CHAPITRE I : GENERALITES	28
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES.....	31
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS	34
CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION.....	35
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES.....	36

TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE- COMMANDE

1.1 Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition des équipements électroménagers pour le Centre des Enfants en Détresse de Yaoundé II.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE - COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation en procédure d'urgence N°001/DC/CAYII/CIPM/2025.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est : **le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2**. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations objet de la Lettre-Commande, passe la Lettre –Commande veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'Organisme chargé de la régulation (ARMP) par le point focal
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des travaux est : **Le Ministère en charge des Marchés Publics**
- Le Chef de Service du Marché est : **le Chef service des Marchés de la Mairie de Yaoundé 2** ; Il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du Marché est : **le chef service départemental du patrimoine de l'Etat du Mfoundi**
- Le Fournisseur est : celui proposé par la CIPM auprès de la CAYII.

3.2. Nantissement

La présente Lettre-Commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;
- L'Autorité chargée du visa préalable est le **Contrôleur financier spécialisé de la Mairie de Yaoundé 2** ;
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est : **La Trésorerie générale**.
- Le Poste-Comptable assignataire est : **la Recette Municipale de Yaoundé 2**

- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande est : **le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;

ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET REGLEMENTS APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5 : NORMES

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques. Quand aucune norme applicable n'est mentionnée, la norme faisant autorité en la matière est celle applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le Fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE - COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- 1. la Lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;**
- 2. la Soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux Spécifications Techniques ;**
- 3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé et signé à la dernière page ;**
- 4. les Spécifications Techniques (ST)**
- 5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : le Bordereau des Prix Unitaires (BUP) ; l'état des prix forfaitaires ; le Détail ou le Devis Estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le Sous-Détail des Prix unitaires ;**
- 6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;**

ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi N°2024/013 Du 23 Décembre 2024 Portant Loi De Finances De La République Du Cameroun Pour l'Exercice 2025 ;
2. La Loi N°2019/024 Du 24 Décembre 2019 Portant Code Général Des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
3. La Loi N°2018/012 Du 11 Juillet 2018 Portant Régime Financier De L'état Et Des Autres Entités Publiques ;
4. La Loi N°2002-003 Du 19 Avril 2002 Portant Code Général Des Impôts mis à jour au 1^{er} Janvier 2023 ;

5. La Loi N° 92/007 Du 14 Août 1992 Portant Code Du Travail ;
6. Décret N°2018/366 Du 20 Juin 2018 Portant Code Des Marchés Publics ;
7. Décret N°2012/076 Du 08 Mars 2012 Modifiant Et Complétant Certaines Dispositions Du Décret N°2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Création, Organisation Et Fonctionnement De L'ARMP ;
8. Décret N°2012/075 Du 08 Mars 2012 Portant Organisation Du Ministère Des Marchés Publics ;
9. Décret N°2004/651/PM Du 16 Avril 2004 Portant Sur Les Modalités D'application Du Régime Fiscal Et Douanier Des Marchés Publics ;
10. Le Décret N° 2001/048 Du 23 Février 2001 Portant Organisation Et Fonctionnement De L'agence De Régulation Des Marchés Publics ;
11. Arrêté N°093/CAB/PM Du 05 Novembre 2004 Fixant Les Montants De La Caution De Soumission Et Les Frais Du Dossier D'Appel d'Offres ;
12. Arrêté N°33/CAB/PM Du 13 Février 2007 Mettant En Vigueur Les Cahiers Des Clauses Administratives Générales Applicables Aux Marchés Publics
13. Arrêté N°022/CAB/PM Du 02 Février 2011 Fixant Les Modalités De Recrutements Des Consultants Individuels ;
14. Arrêté N°403/MINMAP/CAB Du 21 Octobre 2019 Fixant Les Plafonds Des Indemnités Servies Par Les Maîtres D'ouvrage Et Maîtres D'ouvrage Délégues Aux Présidents, Membres Et Rapporteurs Des Commissions De Réception, Des Commissions De Suivi Et Des Recettes Techniques ;
15. Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 Relative à l'Application du Code des Marchés Publics ;
16. Circulaire N°00013995/C/MINFI Du 31 Décembre 2024 Portant Instructions Relatives A l'Exécution Des Lois De Finances, Au Suivi Et Au Contrôle De l'Exécution Du Budget De l'Etat Et Des Autres Entités Publiques Pour l'Exercice 2025 ;
17. La lettre N° 000004/L/MINMAP/CAB du 29 Juillet 2022 portant prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
18. Les Normes En Vigueur Au Cameroun.
19. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

8.1. Toutes communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi:

a. Dans le cas où le Fournisseur est le destinataire :

Madame/Monsieur.....

A..... BP.....

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est le destinataire :

Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2

Hôtel de Ville de Yaoundé 2-TSINGA, Avenue Jean Paul II

BP: 17512 Yaoundé-Cameroun /Tel (237) 243 67 08 15 Fax (237)243 426 950

(Avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service du Marché et à l'Ingénieur)

8.2. Le Fournisseur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'Autorité Contractante, et au Chef de Service du Marché.

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1. L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maitre d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur.

9.2. Les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre-Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3. Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Maitre d'Ouvrage.

9.4. Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché.

9.5 Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maitre d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur du Marché

9.6. S'agissant des Ordres de Service signés par le Maitre d'Ouvrage, la notification doit être faite dans un **délai maximum de 07 jours** à compter de la date de signature.

ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES

Sans objet

ARTICLE 11 : MATERIEL ET PERSONNEL DU FOURNISSEUR

Non applicable

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS

12.1. Cautionnement définitif

Le Cautionnement définitif est fixé à **2%** du montant TTC de la Lettre-Commande.

Il est constitué et transmis au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de **vingt (20) jours** à compter de la date de notification de la Lettre- Commande. **Le cautionnement définitif devra être timbré à 2000 FCFA et accompagné du reçu de la caisse de dépôt et de consignation (CDEC).**

Le Cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai **d'un (01)** mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maitre d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à [10% max] du montant TTC de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du Cautionnement sera effectuée dans un délai **d'un (01)** mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maitre d'Ouvrage après demande du fournisseur.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage
Aucune avance n'est consentie au Fournisseur.

ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE - COMMANDE

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du Devis estimatif et quantitatif ci-joint, est de**Francs CFA** toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : () Francs CFA
- Montant de la TVA : () Francs CFA
- Net à percevoir=..... HTVA-(TSR et/ou AIR)

ARTICLE 14 : LIEU ET MODE DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte N° ouvert au nom du fournisseur à la banque **Agence de**

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes

ARTICLE 16 : FORMULES DE REVISION OU D'ACTUALISATION DES PRIX

Non applicable

ARTICLE 17 : AVANCES

Aucune avance de démarrage n'est consentie

ARTICLE 18 : PAIEMENT

Conditions de paiement :

18.1 Paiement des prestations

Le paiement des prestations sera effectué après la réception des fournitures.

La facture ou les décomptes en **huit (08) exemplaires** timbrés à **2000 FCFA** sera présentée par le Cocontractant à l'Ingénieur du Marché.

Seule la Facture hors TVA sera réglée au Cocontractant. La facture du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du Ministère en charge des Finances et de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2.

Le montant HTVA de l'acompte à payer au Cocontractant sera mandaté comme suit :

- 94,5 ou 97,8 % versé directement au compte du Cocontractant ;
- 5,5 ou 2,2% versé au Trésor Public au titre de l'AIR dû par le Cocontractant ;

L'Ingénieur disposera d'un délai **de sept (07) jours** pour transmettre au Chef de Service du Marché, la facture qu'il a approuvée.

Le Chef de service dispose d'un délai de **quatorze (14) jours** maximums pour procéder à la signature de la facture.

Les paiements seront effectués par le Comptable dans un délai maximum de **Trente (30)** jours calendaires à compter de la remise de la facture approuvée.

18.2. Visa préalable

La Facture définitive sera soumise au **visa préalable** du Ministère en charge des Marchés Publics avant son paiement.

ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics.

ARTICLE 20 : PENALITES

A. Pénalités de retard

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant de la Lettre-Commande. Elles sont calculées et appliquées conformément aux dispositions de la Section II, Chapitre III du Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les pénalités sont applicables après mise en demeure préalable, après expiration du délai contractuel.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant de la Lettre - Commande de base avec ses avenants.

B. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (**1/2000è**) du montant TTC de la Lettre - Commande de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel** fixé par la Lettre - Commande ;
- b. Un millième (**1/1000è**) du montant TTC du Marché de base et de ses avenants éventuels par **jour calendaire de retard au-delà du trentième jour**.

ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril

2003 qui définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics, La fiscalité applicable à la présente Lettre - Commande comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par la Lettre - Commande :
 - i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
 - ii. Des droits et taxes communaux ;
 - iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

ARTICLE 22 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE -COMMANDÉ

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur, conformément à la règlementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 23 : BREVET

Le Fournisseur garantira le Maître d’Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l’exploitation non autorisée d’un brevet, d’une marque ou de droits de création industrielle résultant de l’emploi des fournitures ou de leurs composants.

ARTICLE 24 : LIEU ET DELAIS DE LIVRAISON

24.1. Le lieu de livraison est le centre d'accueil des enfants en détresse de Yaoundé 2 (CAED) sis à MESSA.

24.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la Présente Lettre-Commande est de **Quarante-cinq (45)** jours.

24.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les Prestations.

ARTICLE 25 : ROLES ET RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications Techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du Marché et ce conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

ARTICLE 26 : TRANSPORT ET ASSURANCES

26.1. Emballage pour le transport

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

26.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

ARTICLE 27 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES

Les essais du matériel, s'il y a lieu de le faire selon le matériel à fournir auront lieu à la Mairie de Yaoundé 2 à TSINGA

La composition de la commission de réception est la suivante :

- Le Maître d’Ouvrage ou son représentant : Président
- L’Ingénieur du Marché : Rapporteur
- Le Chef de service du Marché : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- **Le Comptable-matières de la Mairie de Yaoundé 2** : Membre
- Le Fournisseur
- Toute personne désignée par le Maître d’Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2** ;

ARTICLE 28 : SERVICE APRES-VENTE ET CONSOMMABLES

Non applicable

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 29 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION

Le Fournisseur livrera les fournitures conformément aux conditions spécifiées par le Maître d'Ouvrage dans le Bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif.

Le Fournisseur devra notifier le Maître d'Ouvrage et lui faire parvenir les documents suivants :

- 1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total**
- 2. Notification de la livraison ;**

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures. Dans le cas contraire, le fournisseur sera tenu pour responsable de toutes dépenses en résultant

ARTICLE 30 : RECEPTION PROVISOIRE

30.1 Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant : Président
- L'Ingénieur du Marché : Rapporteur
- Le Chef de Service du Marché : Membre
- Le Représentant MINMAP : Observateur
- **Le Comptable-matières de la Mairie de Yaoundé 2** : Membre
- Le Fournisseur : Membre
- Toute personne désignée par le Maître d'Ouvrage à raison de ses compétences dans le domaine.

Les membres de la Commission de réception sont convoqués au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception.

Le Fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité de membre. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire valant définitive des fournitures.

30.2 Il n'est pas prévu de réception provisoire partielle.

ARTICLE 31 : DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est de **six (06) mois** à compter de la date de réception provisoire.

ARTICLE 32 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive marque la fin de la Lettre-Commande et libère le Fournisseur et Maitre d’Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d’Ouvrage et le Fournisseur clôt définitivement la Lettre-Commande.

Elle ne pourra intervenir qu'à la fin de la levée du délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 33 : RESILIATION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande ne peut être résiliée que dans les cas suivants :

1. Retard de plus de Dix **(10)** jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de **Sept (07)** jours calendaires ;
2. Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
3. Refus de la reprise des prestations non conformes ;
4. Défaillance du fournisseur ;

ARTICLE 34 : CAS DE FORCE MAJEURE

Non applicable

ARTICLE 35: DIFFERENDS ET LITIGES

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente

ARTICLE 36 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE- COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Fournisseur et fournis au Maitre d’Ouvrage.

Article 37 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maitre d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur par ce dernier

Page Et dernière de LETTRE COMMANDE N°/LC/CAYII/CIPM/SMP du/2025 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°001./DC/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE CENTRE DES ENFANTS EN DETRESSE DE YAOUNDE II

Délais d'exécution : Quarante-cinq (45) jours

Montant de la Lettre-Commande en FCFA :

Montant HTVA	
TVA 19.25%	
IR	
Montant Net à mandater	
Montant TTC	

Lu et accepté par le Cocontractant de l'Administration

Yaoundé le

Signé par monsieur le Maire de la Mairie de Yaoundé 2

Yaoundé, le

Enregistrement le

PIECE N°8: MODELES

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION (modèle) (à timbrer)

Je, soussigné..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... dont le siège social est
à..... Inscrite au registre du commerce de sous le
n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation N° 001/DC/CAY2/CIPM/SMP/2024 DU..... POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE CENTRE DES ENFANTS EN DETRESSE DE YAOUNDE II (y compris les additifs),

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des fournitures à livrer ;
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis quantitatif et estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier de Consultation ;
- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au Dossier de Consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'Offre à
-(en chiffres et en lettres) francs CFA Hors TVA, et à(en chiffres et en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter Les prestations dans un délai de Jours
- M'engage en outre à maintenir mon Offre dans le délai de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des Offres

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de la présente Lettre-Commande en faisant donner crédit au compte N°..... ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature de la Lettre-Commande, la présente Soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

En qualité de

Dûment autorisé à signer les Soumissions pour et au nom de

ANNEXE 2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 2, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que l'Entrepreneur , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour l'acquisition des équipements électroménagers pour le Centre des Enfants en Déresse de Yaoundé II.

Ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à *[indiquer le montant]* francs CFA,

Nous *[Nom et adresse de la banque]*, représentée par *[Noms des signataires]*, ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de *[indiquer le montant]* Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le Soumissionnaire retire l'Offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de Soumission ; ou

Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre-Commande par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer la Lettre-Commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le Cautionnement définitif de la Lettre-Commande (Cautionnement définitif), comme prévu dans celle-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente Caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des Offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des Offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente Caution est soumise pour son interprétation et son exécution au Droit Camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à le *[signature de la banque]*

ANNEXE 3 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (MODELE) (A TIMBRER)

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris

Connaissance du Dossier de Consultation N° 001/DC/CAYII /SMP/CIPM/2025 du pour l'acquisition des équipements électroménagers pour le Centre des Enfants en Détresse de Yaoundé II.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation

Fait à Yaoundé le

Signature, nom et cachet du soumissionnaire.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE YAOUNDE II (MONSIEUR AYISSI ELOUNDOU YANNICK MARTIAL, MAIRE DE LA CAYII)

Consultation N°001/DC/CAYII/CIPM DU..... 2025

Pour : L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS POUR LE CENTRE DES ENFANTS EN DETRESSE DE YAOUNDE II.

DATE limite de remise des offres :

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des Soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								
5								

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés

Nom :

Fonction :

Signature :

**PIECE N°9 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS POUR L'EXERCICE 2025**

BANQUES

- 1) Acces Bank Cameroon (ABC)
- 2) Afriland first bank Cameroon (first bank);
- 3) Bange Bank Cameroun (BANGE CMR) ;
- 4) Banque Atlantique du Cameroun (BACM) ;
- 5) Banque gabonaise pour le Financement international (bgfibank)
- 6) Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC) ;
- 7) Crédit Communautaire d'Afrique-Bank ;
- 8) Citibank Cameroon (CITI- C);
- 9) Commercial Bank- Cameroon (CBC);
- 10) Ecobank Cameroun (Ecobank);
- 11) National Financial Credit Bank (NFC Bank);
- 12) Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB- CAMEROUN)
- 13) Société Générale Cameroun (SGC) ;
- 14) Standard Chatered Bank Cameroon (SCBC);
- 15) Union Bank of Cameroon PLC (UBC);
- 16) United bank for Afrika (UBA);
- 17) Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
- 18) La Régionale Bank;

COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 19) Activa assurances.
- 20) Aréa Assurances ;
- 21) Atlantique assurances ;
- 22) Prudential Beneficial General Insurances;
- 23) Chanas assurances;
- 24) CPA S.A ;
- 25) NSIA assurances;
- 26) PRO ASSUR S.A;
- 27) ROYAL ONYX Insurance Cie;
- 28) SAAR ;
- 29) Saham Assurances Cameroun ;
- 30) Zenithe insurance;